

LES CONDITIONS ACTUELLES NE PERMETTENT PAS DE ROUVRIRE LES ÉCOLES

Le Président Macron et le Ministre Blanquer ne peuvent pas décréter d'en haut et laisser les acteurs sur le terrain parer aux solutions. Il faut de la concertation, sur toute une série de questions.

Re scolariser tout ou partie des enfants à partir du 11 mai va à l'encontre de l'avis du Conseil scientifique selon lequel : « *Le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, le Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.* » Cela implique de tester toute la population pour savoir qui est immunisé ou pas et d'avoir des masques en quantité.

On demande aux mairies d'accueillir les élèves dans des classes de 15. Comment résoudre la question des locaux ? Les maires ne peuvent pas pousser les murs pour que les enfants soient à 2 mètres les uns des autres. Quels moyens met l'Éducation nationale pour doubler des classes ? Va-t-elle doubler le nombre d'instituteurs en 10 jours ?

Le ministère de l'Éducation Nationale demande une réouverture des écoles sur la base d'un protocole sanitaire à la fois d'une extrême complexité à appliquer, tout particulièrement au sein des deux groupes scolaires parmi les plus importants du département, et silencieux sur de nombreux aspects liés à la reprise (effectifs et responsabilité pénale notamment).

Ce protocole ne permettrait pas de garantir la préservation des élèves, des parents, des enseignants et des agents municipaux

d'une contamination par le coronavirus, dans un contexte scolaire reconnu scientifiquement et de notoriété publique où les gestes barrières et la distanciation physique sont un leurre que ce soit sur les temps de classe ou en dehors du temps scolaire (accueil périscolaire, centres de loisirs le mercredi, restauration scolaire le midi)

En affirmant que l'école reprendra le 11 mai, mais qu'elle n'est pas obligatoire, **le gouvernement fait reposer sur les familles la responsabilité de la lutte contre la pandémie. À chacun de choisir s'il prend le risque d'être contaminé ou pas...** Chaque enseignant ne peut pas avoir à résoudre les problèmes qui se posent pour sa classe et à choisir quel enfant a le droit ou non d'y assister, chaque parent ne doit pas avoir à choisir entre son salaire et la santé de sa famille... Il est nécessaire de construire des réponses collectives, qui rassembleront parce qu'elles auront été élaborées démocratiquement.

Pour ces raisons, Maryvonne Hautin, Maire de Saran, a signé un arrêté de non-réouverture des écoles au 11 mai et se donne la possibilité de revenir sur cette décision si des conditions acceptables de sécurité sanitaires étaient garanties par l'État pour l'ensemble des élèves, des équipes éducatives et du personnel municipal.